RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat Anah

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2026 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er octobre 2026,

Vu la décision du 30 septembre 2025 nommant Ahmed SAOULI DEHILI, responsable du département administration du personnel et paie au sein de la direction des ressources humaines de l'agence nationale de l'habitat à compter du 1er octobre 2025,

DECIDE :

Article 1 : **En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des ressources humaines et de son adjoint**, délégation est donnée à Ahmed SAOULI DEHLI dans les limites de ses attributions, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentant du pouvoir adjudicateur à l'effet de valider ou signer :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 40 000 € HT relevant de la direction des ressources humaines de l'agence nationale de l'habitat ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction des ressources humaines de l'agence nationale de l'habitat;
- la certification du service fait pour toutes les factures de la direction des ressources humaines de l'agence nationale de l'habitat ;
- les demandes de paiement et les titres de recettes adressées à l'agence comptable accompagnées des documents justificatifs inférieurs à 100 000 € HT de la direction des ressources humaines de l'agence nationale de l'habitat ;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité ainsi que pour les formateurs externes à l'Anah, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières » ;
- les mouvements de la paye.

Article 2 : **En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des ressources humaines et de son adjoint,** délégation est donnée à Ahmed SAOULI DEHILI à l'effet de valider et signer, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat, tous actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exception de la nomination aux emplois de l'Agence.

Article 3 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

Le responsable du département administration du personnel et paie au sein de la direction des Ressources humaines de l'agence nationale de l'habitat

Ahmed SAOULI DEHILI

Fait à Paris, le 1er octobre 2026

Le directeur général
de l'Agence nationale de l'habitat

Pierre CUNÉO

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 1er octobre 2026